

Annexe 2 - Répartition des contrats liés à l'occupation des bâtiments

A compter du 27 juin 2025

	Creux de l'enfer		Usine du May	
	A la charge de la Ville	A la charge du CAC	A la charge de la Ville	A la charge du CAC
Electricité		X		X
Gaz		X		X
Ascenseur	Contrôle réglementaire	Maintenance	Contrôle réglementaire	Maintenance
Alarme anti-intrusion		X		X
Alarme incendie	X		X	
Vidéosurveillance		X		X
Maintenance bâtiments	X		X	
Petit entretien des locaux et ménage		X		X
Eau		X		X
Internet/tél		X		X